



Copropriété qui refuse la location saisonnière

Par **Bibi1469**, le **21/07/2010 à 16:43**

Bonjour,
Je me permets de vous poser la question suivante. En effet je suis propriétaire d'un appartement (résidence secondaire) situé en bord de mer à Sète. Ayant prêté et non loué mon appartement à des amis ou de la famille, je viens de recevoir une lettre de la régie me disant que les locations saisonnières sont interdites (précisé dans le règlement de copropriété). Pourriez-vous me dire si cette disposition est conforme à la loi ? Une copropriété peut-elle interdire aux propriétaires de louer leur bien de façon saisonnière ?
Avec mes remerciements. Cordialement.